



Utilisation d'un logo qui ne m'appartient pas sur une sculpture

Par **acmeida**, le **03/08/2011** à **11:28**

Bonjour,rnrnJe suis artiste. J'ai réalisé une sculpture qui critique les chaines TV dédiées aux enfants. Pour cela, j'utilise le logo de l'une d'elle sur ma sculpture. La chaîne peut-elle me poursuivre en justice ?

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **11:54**

oui, elle peut si la sculpture est exploitée
Va-t-elle gagner ? ça impossible à dire, mais vous aurez eu les emmerdes, les frais d'avocat